

La Commission permanente du 2 mai placée sous le signe de la transition écologique et de l'emploi

La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 2 mai 2022 à l'Hôtel de communauté. Au cours de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises concernant la transition écologique et l'emploi.

Les mobilités sont à l'ordre du jour

122 540 € d'indemnisation à destination des professionnels riverains des travaux des lignes B et C du tramway

Pour accompagner les professionnels riverains des travaux de la réalisation des lignes B et C du tramway, une Commission d'indemnisation à l'amiable a été créée par Angers Loire Métropole. Après examen des six demandes déposées, la Commission d'indemnisation a conclu à la recevabilité de l'ensemble des demandes. Le montant total est évalué à hauteur de 122 540 €.

Depuis la mise en place de la Commission d'indemnisation des professionnels riverains en 2018, **2,676 M€ ont été attribués pour un total de 222 dossiers.**

La Communauté urbaine attribue 25 944 € pour l'aide à l'achat de 158 vélos

Angers Loire Métropole poursuit son encouragement à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos classiques dans le cadre du déploiement du plan vélo. Pour bénéficier d'une subvention, certaines conditions doivent être remplies : être domicilié sur le territoire d'Angers Loire Métropole, avoir déposé un dossier de demande de participation financière et fournir la facture d'achat dans un délai de 2 mois à compter de la date du courrier d'accord de la subvention. Le montant de la subvention est fixé à :

- 25 % du prix d'achat TTC du vélo, plafonnée à 200 € par foyer pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, et 400 € pour l'acquisition d'un vélo cargo à assistance électrique.
- 50 € (forfait) pour un vélo classique ou pliant et 100 € (forfait) pour un vélo cargo sans assistance.

Une seule subvention est accordée par foyer.

158 dossiers (correspondant à 116 vélos à assistance électrique et 42 vélos sans assistance) sont éligibles aux conditions d'attribution fixées par Angers Loire Métropole, pour un montant total de 25 944 €.

Depuis son lancement le 17 juin 2019, cette aide a été attribuée à **5 861 foyers pour un montant total de 1,143 M€.**

Angers Loire Métropole participe à hauteur de 33 000 € aux études exploratoires du programme d'aménagement Nantes-Angers-Sablé

L'axe ferroviaire Nantes-Angers-Sablé constitue un axe majeur pour la desserte du territoire. Épine dorsale du réseau, il représente 50 % de la fréquentation des gares ligériennes vers Paris, soit 8 millions de voyageurs annuels. Des études exploratoires de phasage du programme d'aménagement vont permettre de définir précisément le déploiement du projet global retenu. La réalisation de ces études va durer 33 mois. Angers Loire Métropole participe à hauteur de 33 165 € HT sur un budget total de 1,1 M€ HT aux côtés de l'État, de la Région des Pays-de-la-Loire et de Nantes Métropole.

La transition écologique se poursuit avec l'adoption de plusieurs décisions

89 000 € pour la réalisation d'une plateforme expérimentale de dépôt et de broyage des végétaux
Les Assises de la transition écologique ont retenu 63 propositions parmi lesquelles la possibilité de mettre à disposition des habitants des plateformes de broyage des végétaux. La commune d'Écuillé propose à ses habitants depuis 2008 un lieu de dépôt des végétaux, sis route de Bourg. Ces végétaux sont ensuite broyés et réutilisés en partie par les habitants. Ainsi, il a été décidé d'étendre ce dispositif aux communes voisines et de proposer, à titre expérimental, que la commune d'Écuillé mette une partie du terrain à disposition de la Communauté urbaine afin d'y réaliser la première plateforme de dépôt et de broyage des végétaux. Le coût des aménagements, à la charge d'Angers Loire Métropole, est estimé à 89 000 € HT.

Angers Loire Métropole octroie 64 500 € à l'association Matière grise pour la structuration de la filière de réemploi de matériaux du bâtiment

Le développement du réemploi constitue un puissant levier de réduction de l'empreinte environnementale des biens, équipements et matériaux. L'objectif étant de réemployer sur le territoire les matériaux récupérés à l'issue de travaux de déconstruction ou de réhabilitations. L'association Matière grise qui œuvre sur ces questions depuis 2015 vise la création d'un Pôle territorial de coopération économique afin de structurer une filière à l'échelle du Maine-et-Loire. Afin d'accompagner cette initiative, Angers Loire Métropole prévoit le versement d'une subvention de 64 500 €, dégressive sur 4 ans : 26 500 € en 2022, 19 000 € en 2023, 14 000 € en 2024 et 5 000 € en 2025.

Le développement économique a également été abordé

46 395 € de subventions accordées par Angers Loire Métropole à 7 actions dans le cadre du Contrat de ville unique

Le Contrat de ville unique 2015-2022 s'appuie sur les 3 piliers suivants : l'emploi et le développement économique, la cohésion sociale ainsi que le cadre de vie et le renouvellement urbain. Chaque année, le CVU lance un appel à projets afin de recenser les actions à destination des quartiers prioritaires de la Ville d'Angers et de l'agglomération angevine. Dans le cadre de sa politique d'emploi, 46 395 € de subventions ont été attribuées à 7 actions et réparties comme suit :

Faciliter la recherche de périodes d'immersion pour les habitants des quartiers prioritaires :

- -« Développement des périodes d'immersion des salariés en ACI (ateliers et chantiers d'insertion) », action portée par Envergure Ouest : 1 300 €

Développer les mises en situation de travail pour les habitants des quartiers prioritaires :

- « Favoriser l'accès à l'emploi », action portée par Envergure Ouest : 9 500 €

Soutenir l'accès à l'emploi pour les jeunes des quartiers prioritaires :

- « Chantier premier emploi », action portée par l'association ASEA (Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescent) : 13 500 €
- « Boost'heures » - mise en situation de travail en chantier d'insertion, action portée par la Mission Locale Angevine : 3 800 €

Développer la mobilité géographique des habitants pour faciliter l'accès à l'emploi :

- « Mobilité insertion prévention », action portée par l'association AFODIL (Association pour la formation et le développement de l'initiative locale) : 10 000 €

Proposer un accompagnement de proximité vers l'emploi :

- « Accompagnement personnalisé et collectif vers l'emploi », action portée par l'association

ASCAPE 49 : 6 500 €.

- « Parcours de femmes », action d'accompagnement social et professionnel pour les habitantes du quartier Monplaisir porté par la Maison pour tous de Monplaisir : 1 795 €

Angers Loire Métropole attribue une subvention de 20 000 € au relais pour l'emploi 49

Le Relais pour l'Emploi 49 a pour objet d'accompagner et de conseiller les publics éloignés de l'emploi. Il dispose de plusieurs antennes dont une à Trélazé depuis 2002.

Une nouvelle action intitulée « Emploi 360 » permet d'accompagner les employeurs dans leur processus de recrutement. Elle concerne 30 personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Angers Loire Métropole contribue à hauteur de 20 000 € de subventions dans l'accompagnement de ce dispositif.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM : <http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>